

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Morning-Post*, du 27 octobre :
« Le scandale est profitable et la raison ne peut
pas arrêter la pernicieuse carrière du mensonge
avant que l'appétit des amateurs ne soit rassasié.
Tant que le public est en appétit, il lui faut de la
pâtore aux dépens d'amis ou d'ennemis, peu im-
porte. »

« Que de violentes attaques pendant une partie
de la guerre contre l'empereur Nicolas ! et à une
autre époque que de pamphlets atroces contre nos
généraux eux-mêmes et nos meilleurs officiers ! Le
public avait soif de ces excitantes boissons, et il y
a toujours une partie de la presse disposée à satis-
faire ces dangereuses tendances. Tantôt le premier
ministre, tantôt le prince Albert lui-même a été
indignement calomnié. On peut quelquefois rire des
stupidités avancées contre le premier ministre ou
le prince, mais nous regrettons le moment où nous
avons à en rougir. Il est arrivé que l'on s'est atta-
qué à des choses saintes. La dernière forme revê-
tue par cette folie, a été de s'attaquer aux choses
de France, et spécialement à notre allié l'Empe-
reur Napoléon, que quelques journaux sans crédit
se sont plu à représenter comme nous trahissant.
Rien de trop monstrueux, rien de trop infâme, rien
de trop cynique pour la bouche de la malveillance
et l'oreille des oisifs. Notre attention est appelée
sur un tel mal par une note du *Moniteur*. Nous es-
pérons que l'appel très-modéré du gouvernement
français, dans cette note, ne sera pas traité avec
légèreté ni accueilli avec indifférence. Assurément
la France a fait assez pour avoir le droit de tenir un
tel langage ! Elle a bien porté sa part de l'ardeur et
du fardeau de la guerre. Avons-nous oublié les
énormes prêts faits par le peuple français ? Avons-
nous oublié ses armées se comptant par centaines
de milliers d'hommes ? Le souvenir de la délivrance
à Inkerman et de l'assaut de Malakoff serait-il ef-
facé ? En présence de ces impérissables souvenirs
vivant dans son cœur, le peuple anglais permettra-
t-il à de misérables scribes de compromettre un
instant la généreuse sympathie qui existe entre les

deux nations, par de coupables efforts pour semer
la division, en prétendant qu'après tant de sacrifi-
ces et d'exploits communs, notre alliance n'est
qu'une ombre et notre fraternité qu'un songe ? Nous
croyons que nos paroles sont de quelque poids aux
yeux du public. »

« Nous avons quelque droit de porter la parole
sur cette question, car personne n'a plus fermement
et plus constamment que nous travaillé à soutenir
l'alliance de l'Angleterre et de la France. Depuis
le 10 décembre, depuis le 2 décembre même, nous
n'avons cessé de mettre en avant ce grand objet, et
nous nous sommes efforcés de faire prévaloir la vé-
rité et la sagesse ; mais nous n'avons jamais ex-
horté le public avec plus de sollicitude que nous
le faisons maintenant, pour qu'il apprécie con-
venablement cette question. »

« Espérons que l'opinion publique mettra un
terme aux excès de la licence de la presse et pré-
viendra les conséquences déplorables qui pourraient
en résulter. »

On lit dans le *Times*, sur le même sujet :

« Nous reconnaissons en Sa Majesté l'Empereur
des Français un fidèle et honorable allié, dont la
bonne foi et la coopération effective vis-à-vis de
l'Angleterre sont consignées dans les glorieuses ré-
miniscences d'une guerre couronnée de succès. Nous
tenons l'Empereur des Français pour le meilleur
et le plus sincère ami de l'alliance anglaise dans ses
Etats. Nous acceptons son gouvernement comme le
résultat du choix des Français, démontré par leurs
suffrages, et c'est là, dès lors, un fait qu'il con-
vient à tout journaliste de traiter avec réserve,
avec modération et même avec respect. »

« Nous professons sincèrement pour la nation
française en masse, qui a choisi son monarque im-
périal, le même sentiment que nous nourrissons
vis-à-vis de son représentant, et c'est sur l'union
de la France avec l'Angleterre que nous comptons
pour tout ce que les politiques peuvent faire dans
l'intérêt du progrès à venir et des lumières de
l'Europe. »

Quant au *Morning-Chronicle*, voici de quelle sin-
gulière façon il essaie de justifier les excès repro-

chés à la presse anglaise :

« La presse anglaise, et même le peuple anglais
sont très-excusables de prêter l'oreille à de fausses
assertions concernant des questions étrangères. Nos
hommes d'Etat nous tiennent dans une ignorance
absolue de leur politique ; tandis que le gouverne-
ment français fait à la nation les communications
les plus franches de ses motifs et de ses projets.
Notre presse n'est libre que dans un certain sens. Elle
a la liberté suprême de faire connaître son igno-
rance ou de parler d'après l'ignorance ou les pré-
jugés des autres. Et même jusqu'à ce moment, il
n'y a pas eu de déclaration officielle de l'objet et du
caractère de la politique anglaise à l'égard de Naples ;
car tout ce que nous savons de l'autorité sur ce sujet,
nous vient du *Moniteur*. Il nous semble que c'est
là une situation très-humiliante pour la presse an-
glaise aussi bien que pour le peuple anglais lui-
même. Elle les expose certainement à être tour-
nés en ridicule par le monde civilisé tout entier. »

On écrit de Vienne, 24 octobre, à la *Gazette
d'Augsbourg* :

« Le général Martini, ambassadeur d'Autriche à
Naples, ayant parlé à M. de Carafa, ministre des
affaires étrangères, d'envoyer un plénipotentiaire
au congrès de Paris, si toutefois la cour des Deux-
Siciles était invitée à cette démarche d'une ma-
nière convenable, le ministre a répondu en sou-
mettant à l'ambassadeur diverses considérations que
l'on peut résumer ainsi : « Le but du congrès est de
régler les affaires d'Orient et non celles d'Italie ; en
tous cas, il ne pourrait aborder ces dernières ques-
tions sans que tous les Etats italiens fussent repré-
sentés aux conférences de Paris. Or le congrès, en
ce qui concerne les affaires napolitaines, ne se
composerait, en grande partie, que d'adversaires
du gouvernement des Deux-Siciles, et toute discus-
sion de ces mêmes affaires serait alors superflue. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 28 octobre. — « On évalue à 50,000
hectolitres le chiffre des arrivages de blés. Les prix
sont calmes. »

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Un instant après, les deux sergents reprenaient le
chemin par lequel ils étaient venus, et, chargés de
leurs radis et de leurs salades, ils regagnaient à la hâte
le camp français.

Heureusement qu'aucun incident grave ne vint trou-
bler leur voyage, et les premières lueurs du jour tei-
gnaient l'horizon quand ils atteignirent les avant-postes.

Cependant il y avait eu du nouveau durant leur ab-
sence ; quand ils rentrèrent au camp, ils aperçurent un
grand va et vient dans toutes les escouades.

— Bon ! dit Simonnet ; il paraît que ça va chauffer.

— Ma foi !... si ce doit être pour cette fois-ci, répon-
dit Polyte, je ne suis pas fâché d'avoir revu Catherine
auparavant.

— Allons donc ! est-ce qu'il faut avoir de ces idées-là ?

— Vous avez raison, Simonnet ; mais, je ne sais pour-
quoi, il me semble que la journée ne se passera pas aussi
bien que les précédentes.

Le lendemain, on tentait l'assaut de Malakoff !...

Une journée terrible, où la mort fit une abondante
moisson !

La tour s'élevait à cinq cents mètres environ de notre
dernière parallèle, et il fallait, avant d'y arriver, passer

sous la mitraille croisée des Russes, qui avaient l'éveil,
et qui, d'ailleurs, ne s'étaient jamais endormis depuis
le commencement du siège.

Les zouaves marchaient en tête, et l'on eût pu croire
que pas un n'atteindrait au but.

Il y avait là, dans l'espace, des boulets, des bis-
caïens et des balles qui se croisaient et s'entrecroi-
aient, si innombrables, si pressés, si incessants, que cela for-
mait comme un fourré de mitraille où l'on ne pouvait
pénétrer sans être frappé, pas plus qu'on ne pénétre
dans le fourré d'un bois sans être fouetté par les bran-
ches.

Et les zouaves de l'avant tombaient, et ceux qui les
suivaient, après avoir enjambé les cadavres des pre-
miers, tombaient encore, et ceux qui arrivaient en-
suite, et que cette marée d'hommes, marée sans reflux,
poussait vers Malakoff, tombaient toujours et sans re-
lâche.

Et, à mesure qu'il avançait, le régiment s'éclaircis-
sait, fauché rang par rang, si bien que, lorsqu'il arriva
au bord du fossé de la courtine, il avait laissé derrière
le tiers de son effectif...

Polyte et Simonnet étaient partis des premiers au feu,
du même pas, mus par la même ardeur, l'un à côté de
l'autre ; mais, sous cette mitraille qui fauchait autour
d'eux, ils n'avaient pas tardé à se perdre de vue, et ils
ne s'étaient plus retrouvés.

Polyte avait pris les devants sans doute, et Simonnet
l'avait suivi, bien certain de le rejoindre dans Malakoff,
à moins qu'il ne disparût en route.

Malheureusement, cette dernière hypothèse fut la
seule qui se réalisât.

Au moment, en effet, où Polyte se trouvait presque
en tête de la colonne, une formidable explosion éclata
tout-à-coup devant lui ; la terre s'ébranla sous ses pieds,
les talus s'éboulaient ; il tomba à la renverse, et, à par-
tir de ce moment jusqu'au soir, il n'eut plus connais-
sance de rien, ni du combat, ni de la retraite, ni de
lui-même !... Il était évanoui !...

Quand il reprit ses sens quelques heures s'étaient
écoulées depuis sa chute ; la nuit était venue, et la lune
montait doucement dans un ciel plein d'étoiles.

Polyte se souleva à demi ; il éprouvait des souffrances
inouïes dans tous les membres, et une sueur froide
perla son front en entendant des gémissements plaintifs
s'élever à quelques pas de lui...

Où était-il ? que s'était-il passé ? que devait il faire ?

— Polyte eût comme un frisson de terreur glacée, quand
son regard, plus familiarisé avec la nuit, put distinguer
les objets qui l'entouraient.

Autour s'étendait une mare épaisse de sang, et, sous
lui, des couches profondes de cadavres : sa tête était si
pesante, qu'il pouvait à peine se soulever pour regarder
aux environs, et d'ailleurs, à droite, à gauche, aussi

» A Brousse, le 16 octobre, les soieries étaient en baisse; le marché était bien approvisionné.

» Les fortifications de Rhodes menacent ruine depuis le tremblement de terre du 12; si le fort Saint-Anne venait à s'écrouler, il fermerait l'entrée du port.

» L'ambassadeur de France près la cour de Perse était revenu de Téhéran à Constantinople, et l'on disait que Son Exc. avait engagé le Shah à faire la paix avec l'Angleterre.

» Les préparatifs de l'expédition anglaise pour le golfe Persique continuent. De son côté la Perse fait fortifier Herat. »

Londres, 28 octobre. — « Le *Morning-Post* dit qu'aujourd'hui, 28 octobre, expire l'époque fixée pour l'évacuation du territoire turc et la fermeture du détroit des Dardanelles aux vaisseaux de guerre étrangers. Mais la Russie n'ayant pas encore exécuté toutes les stipulations du traité de paix, il en est résulté que les obligations des autres puissances se trouvent également suspendues. En conséquence, l'occupation des Principautés par l'armée autrichienne continue et l'escadre anglaise reste dans la mer Noire jusqu'au fidèle accomplissement des conditions de la paix par la Russie. »

Vienne, 28 octobre. — « Les dernières nouvelles de Constantinople, reçues ici aujourd'hui, annoncent que le Sultan n'a pas accepté la démission qui lui avait été offerte par ses ministres. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK. — On écrit de Kiel, 25 octobre, à l'agence Havas :

« L'état de la santé du lieutenant-général Von Krogh, commandant en chef les troupes dans les duchés de Holstein et de Lauenbourg, ne laissant malheureusement aucun espoir d'amélioration, depuis l'attaque d'apoplexie qu'il a éprouvée, ce général sera remplacé prochainement, assure-t-on, dans son important commandement. On désigne pour son successeur le général de Bulow, qui commande aujourd'hui en chef les troupes danoises à Copenhague et dans les îles.

» Cette circonstance permettrait au gouvernement de replacer à la tête de l'armée le prince Ferdinand, oncle du roi et héritier présomptif de la couronne de Danemarck. On sait que ce prince avait été privé *ab irato* de ce commandement, qu'il exerçait depuis plus de vingt ans, pour avoir refusé d'accorder son adhésion écrite à la grande charte du royaume, promulguée le 2 octobre 1855, et qui impose le serment de fidélité aux rois de Danemarck, avant de pouvoir monter sur le trône. Le prince, après son refus de se soumettre à ces stipulations constitutionnelles, s'était vu, sur le rapport du ministère, dépouiller, par un arrêté royal, de tous ses emplois militaires; il lui fut même officiellement interdit d'entrer au théâtre, dans la loge royale, à cause de certains scrupules manifestés entre les princesses de la maison royale et M^{me} la comtesse Danner, aujourd'hui épousemorganique du roi.

» On attribuait, à cette époque, cette disgrâce éclatante de l'oncle du monarque, à M. de Scheele, par suite de l'influence exclusive qu'à l'aide de la

comtesse Danner, ce ministre était parvenu à exercer sur l'esprit du souverain.

» Il paraît que lors du remaniement, tout récent, du ministère danois, M. Andréa, nouveau président du conseil, a posé, comme condition de son acceptation de ces fonctions, la réintégration du prince Ferdinand dans le commandement général de l'armée, et que M. de Scheele a dû s'engager à recommander au roi cet acte de réparation. C'est ainsi que l'on pourra s'expliquer la nomination du général Bulow au commandement des troupes dans les deux duchés allemands et celle du prince Ferdinand au commandement de l'armée danoise, à Copenhague, et dans les îles du Belt et de la Baltique. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856. (Suite.)

Nous avons terminé le compte-rendu des affaires relatives au budget du département et aux attributions directes du Conseil général sur l'administration départementale, mais outre ces attributions la loi confère aux Conseils généraux la faculté d'émettre des vœux concernant toutes les améliorations désirables dans l'intérêt des populations représentées par ces Conseils.

Ces vœux forment la deuxième partie des procès-verbaux des délibérations du Conseil général.

Les emprunts que nous allons faire à cette partie seront lus avec le même intérêt que ceux que nous avons déjà publiés. Ils montrent que la sollicitude des membres du Conseil général de Maine-et-Loire s'étend sur toutes les parties du département :

Le Conseil d'arrondissement de Bangé demande de nouveau qu'il soit établi un bureau d'enregistrement à Noyant.

Le Conseil général, conformément à l'avis de sa commission, s'en réfère au vote émis dans sa précédente session, et il insiste pour qu'il soit établi provisoirement dans cette localité un débit de papier timbré, muni de tous les timbres en usage.

Le Conseil d'arrondissement de Beaupreau renouvelle sa demande pour l'établissement, à Beaupreau, d'une école vétérinaire dont le besoin se fait vivement sentir dans tout l'ouest de la France.

Le Conseil général appuie ce vœu, qui semble parfaitement motivé par la situation spéciale de cet arrondissement, qui fournit tous les ans 80 à 100 mille bœufs environ pour l'alimentation de la capitale.

Le Conseil général, à l'occasion du compte d'emploi présenté par M. le Préfet, des fonds d'abonnement des préfetures et sous-préfetures, émet de nouveau le vœu et demande avec instance que ce fonds d'abonnement soit augmenté principalement pour les sous-préfetures de Beaupreau et de Segré, et que le département soit enfin placé, sous ce rapport, dans la position qu'il doit occuper à juste titre.

Les années difficiles qui viennent de se passer, les conditions qui tendent à élever le prix de toutes choses, les travaux qui incombent de plus en plus à l'administration, tout appelle une révision qui permette d'élever les traitements trop faibles et de faire des positions justes et suffisantes aux hommes qui

consacrent leur travail et leur avenir à l'administration.

Le Conseil demande en outre que la sous-préfecture de Saumur soit élevée parmi les sous-préfetures au rang de première classe; l'importance de la ville chef-lieu justifie pleinement cette réclamation.

Le Conseil général réclame avec instance qu'il soit accordé, conformément au rapport de M. le Préfet et à ceux de l'ingénieur chargé du service, une somme de 194,000 fr., sur l'exercice de 1857, pour les travaux à faire sur les rivières de la Maine, de l'Oudon, de l'Authion, du Layon et du Thouet, savoir :

Sur la Maine	60,000 fr.
Sur le Loir	8,000
Sur l'Oudon	70,000
Sur le Thouet	11,000
Sur l'Authion	44,000
Sur le Layon	1,000

Somme égale. 194,000

Il recommande vivement, en raison de son importance de premier ordre, la construction du quai sur la Maine vis à vis l'École d'arts et métiers d'Angers.

Conformément à l'avis de sa troisième commission, il insiste pour que M. le Préfet ne s'en tienne pas à l'abaissement de dix centimètres qu'il a obtenu sur la fixation de la hauteur des eaux à chaque écluse du Loir, car cela porte le niveau de l'eau de cette rivière à 1^m 80, et l'on n'exige pour la Sarthe que 1^m 60; l'intérêt de l'agriculture, sans nuire à celui de la navigation, réclame encore sur ce point sa sollicitude.

On demande aussi que le dérasement des anciens barrages de cette rivière soit opéré le plus tôt possible. (La suite au prochain numéro.)

Par décret impérial, en date du 13 octobre, M. Vaillier a été nommé huissier à la résidence de Saumur, en remplacement de M. Dixmier, démissionnaire, et a prêté serment en cette qualité, à l'audience du 18.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

ARRÊTÉ.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu les lois, ordonnances et décrets portant concession des chemins de fer, ensemble les cahiers des charges y annexés;

Vu l'ordonnance du 15 novembre 1846, portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer;

Vu les propositions présentées par les Compagnies pour la fixation des délais de livraison des marchandises transportées à grande et à petite vitesse;

Vu les rapports des fonctionnaires du contrôle sur ces propositions;

Vu l'avis du Comité consultatif des chemins de fer, en date du 29 mars dernier;

Considérant qu'il importe de fixer les délais dans

des tronçons d'hommes hideux à voir ainsi la nuit, au milieu du silence et sous la clarté sinistre de la lune.

Presque au même instant et attirés par ces cris, une douzaine de Russes, conduits par un sergent arrivèrent à la recherche des imprudents blessés. Polyte et Simonnet ne bougeaient plus; ils les virent passer près d'eux, ramasser les pauvres victimes qui avaient appelé et les prendre par les pieds et par les épaules. Puis, ayant fait un détour pour ne point marcher sur les cadavres, ils les transportèrent à un poste voisin.

En ce moment, des coups de fusil retentirent du côté du camp français. Comme nos deux zouaves étaient sur une hauteur par rapport à cette partie du champ de bataille, il suffit de cligner de l'œil dans cette direction pour apercevoir de braves troupiers français qui s'élançaient au pas gymnastique hors de leurs parallèles, et venaient enlever, à la barbe des Russes et sous une pluie de balles, les blessés survivant au carnage de la veille (1).

— Pas de chance! murmura Simonnet à l'oreille de Polyte; nous sommes trop loin, ils ne viendront pas jusqu'ici.

— Il faudra attendre l'armistice.

— Et malheureusement il se passera encore quelques heures avant que le clairon sonne.

Ils se turent. Un bruit étrange s'était fait entendre à leurs côtés, et tout-à-coup ils virent une quantité énorme

(1) Le docteur Félix Maynard.

loin qu'il pouvait voir, il ne distinguait que des tas d'hommes mutilés, sanglants, affreusement coupés par morceaux. — Alors il dégagna son bras droit de dessous un grenadier russe, et, comme si les morts eussent pu l'entendre, il essaya de les secouer pour les réveiller.

Mais pas un ne bougea... Tout ce qui l'entourait, tous ceux qu'il touchait étaient bien morts.

Polyte avait, pour ainsi dire, perdu la mémoire; il ne se souvenait plus qu'il était tombé sur le champ de bataille, et il passa ses mains sur son front pour se rappeler.

En promenant ses doigts sur sa tête, il reconnut au toucher qu'elle était sillonnée des fentes de plusieurs grandes cicatrices, aux lèvres déjà tuméfiées, et autour desquelles bourdonnaient de grosses mouches voraces.

Le malheureux zouave se sentit pris d'un dégoût amer: il était vivant cependant, mais sa position était on ne peut plus critique. A quelque distance s'élevait la tour Malakoff; les Russes ne devaient pas être loin, et ils ne pouvaient tarder à venir et à l'achever. Cette pensée lui donna le courage qui lui manquait, et il essaya de se dégager tout-à-fait pour tenter de fuir, si c'était encore possible...

Il se redressa donc péniblement en s'appuyant sur ses deux mains, et il allait se relever d'un seul bond, quand, à deux pas de lui, il s'aperçut qu'un homme couché sur le dos, et qu'à sa pose il avait cru mort, le regardait fixement.

Polyte eut peur et poussa un cri de découragement, en se laissant retomber sur son lit de cadavres...

— Tais-toi donc, imbécille!... murmura l'homme avec un juron énergique.

Polyte comprit qu'il avait affaire à un ami, et il se glissa aussitôt près de lui en rampant; mais à peine s'en fut-il approché, qu'il ne put retenir un autre cri de surprise.

— Simonnet! dit-il en cherchant à étendre vers le sergent une main émue et attendrie.

— Et certainement, répondit le vieux Mahomet... C'est égal, ils nous ont mal arrangés cette fois.... Moi, j'ai un quinquet qui manque à l'appel, une jambe entamée et un bras en mauvais état... Et toi!...

— Moi! fit Polyte, je n'en sais rien. J'ai la tête lourde et sanglante, mais je crois qu'il ne me manque rien.

— Alors tout est pour le mieux!... Mais tiens-toi tranquille, ne remue pas comme ça; puisque nous sommes vivants, faisons le mort... sans cela, ces gredins de Russes, qui sont à vingt-cinq pas, ne manqueraient pas de venir nous ramasser.

Il finissait à peine de parler qu'une voix de mourant s'éleva près d'eux et se prit à crier: Au secours! Un autre, qui se tortait à leurs pieds, demanda en râlant à boire; enfin, à droite et à gauche, en un instant, on vit, sous les couches de cadavres livides, grouiller et sourdre

Vienne, 28 octobre. — « La Correspondance autrichienne insiste dans son assertion en dépit de la réplique du Pays, de la Patrie et du Constitutionnel, à son récent démenti au sujet de l'évacuation des Principautés qui aurait été demandée par la Porte. » — Havas.

On lit dans le Moniteur : — On écrit de Newcastle, le 16 octobre :

Le brick de la marine impériale *Agile*, ayant été forcé de relâcher à Hull, M. Pottier, lieutenant de vaisseau, commandant, et son état major, ont été, de la part des autorités locales, l'objet de toutes les attentions et de tous les égards, qu'un séjour très-limité a permis de leur prodiguer. Le maire de la ville, dans une représentation au théâtre qui a eu lieu sous son patronage, a mis sa loge à la disposition des officiers français. Les officiers du 6^e régiment d'infanterie, en garnison dans la citadelle, les ont, de leur côté, invités à dîner. Enfin, et par une concession précieuse à notre marine de guerre, dont les navires relâchent fréquemment à Hull, les directeurs de la compagnie des Docks ont accordé, à cette occasion, à tous les bâtiments de guerre de Sa Majesté Impériale, l'entrée libre et sans frais.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 15 au 22 octobre.

Nous avons laissé la Bourse, il y a huit jours, à la veille de la liquidation des chemins. Les primes venaient d'être abandonnées généralement sur toutes ces valeurs, et on n'abordait pas sans quelque crainte ce redoutable moment de la liquidation. Mais la Bourse réservait un étonnement profond à tous les faiseurs de conjectures et aux calculateurs de probabilités. Le report, que l'on s'attendait à voir monter à un taux exorbitant, s'est au contraire presque complètement effacé, au point que l'on a reporté le Crédit Mobilier, dans les derniers moments, à 2 1/2 %, c'est-à-dire à un taux qui ne produit pas 1 % d'intérêt.

Entre autres circonstances qui ont contribué à faire fléchir le taux des reports, on a parlé d'une circulaire de la chambre syndicale adressée à tous les agents de change, en leur recommandant de presser leurs clients de faire leurs reports à l'avance; il est résulté de cette recommandation que la plupart des reports étaient faits lorsque la liquidation est arrivée, et que les capitaux qui comptaient s'employer à cette destination ont dû se diriger sur les valeurs.

La dernière Bourse de la semaine a été excellente. Cette marche des choses est assez habituelle à la Bourse, et l'on a pu observer, depuis quelque temps, qu'elle arrive régulièrement, le samedi, à des cours plus élevés que ceux auxquels elle débute le lundi. Ce progrès constant témoigne des efforts persévérants des capitaux pour soutenir les cours et pour dominer les entraînements de la spéculation.

Les trois premiers jours de la semaine actuelle ont confirmé ces bonnes dispositions. La baisse a rencontré une vive résistance, malgré les bruits répandus au sujet des nouvelles restrictions que la Banque apporterait à ses avances. Le cours de la rente est encore ferme à 66.70. Les chemins conservent leur fermeté. Le Crédit Mobilier seul est très-lourd et baisse chaque jour de 10 à 15 fr.

Les valeurs industrielles sont calmes. Les Omnibus de Paris, qui étaient tombés à 800 fr., il y a quelques jours, se raffermissent à 810 et 815. La Caisse générale des chemins de fer est demandée à 300. La Caisse générale de l'Industrie est recherchée à 150; en raison des bénéfices qu'elle doit retirer de la Caisse des reports, qu'elle vient de fonder.

L'Union des Gaz, qui était descendue à 495, commence à remonter, par suite des rachats du découvert. Les Verretries aussi sont l'objet de demandes suivies.

On s'est occupé beaucoup, ces jours-ci, de la Compagnie des équipages de grande remise. Dans la séance mensuelle du Conseil de surveillance, tenue le 9 octobre courant, le gérant a fait connaître la situation excellente de cette entreprise, qui a produit, pendant les quatre premiers mois d'exploitation, comprenant toute la période de morte saison, près de 4 % du capital émis.

Les Huiles-Gaz, dont la souscription est sur le point d'être close, voient redoubler l'affluence des demandes d'action. Son succès aura été complet.

Enfin, on parle beaucoup de la Compagnie des lavoirs et bains publics de France, récemment fondée sous d'honorables patronages, et qui vient, après avoir créé à Romorantin un établissement modèle, de passer des traités avec plusieurs localités importantes. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 23 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 67 05
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 90 90.

BOURSE DU 29 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 66 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 91 10

P. GODET, propriétaire-gérant.

lesquels les marchandises reçues dans les gares de départ, pour être transportées à grande et à petite vitesse sur les chemins de fer, doivent être rendues à la gare de destination et mises à la disposition du public;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les marchandises remises au chemin de fer doivent être expédiées et livrées, de gare en gare, dans les délais et conformément aux dispositions ci-après.

Grande vitesse.

Art. 2. — Les articles de messagerie et marchandises expédiées à grande vitesse doivent être reçues dans tous les trains de voyageurs composés de voitures de toutes classes.

Art. 3. — Les articles de messagerie et marchandises doivent être expédiés par le premier train correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement deux heures au moins avant l'heure réglementaire du départ de ce train, faute de quoi ils sont remis au départ suivant.

Ils doivent être transportés par ce même train, et mis à la disposition des destinataires dans le délai de deux heures après son arrivée.

Art. 4. — Les articles de messagerie et marchandises arrivant de nuit ne sont mis à la disposition des destinataires que deux heures après l'ouverture de la gare.

Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, les gares sont ouvertes, pour la réception et la livraison des marchandises, à six heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à huit heures du soir.

Du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, elles sont ouvertes à sept heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à huit heures du soir.

Les dispositions des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article ne sont pas applicables au lait, aux fruits, à la volaille, à la marée et autres denrées destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Ces marchandises doivent être mises à la disposition des destinataires, de nuit comme de jour, dans le délai fixé à l'article précédent.

Petite vitesse.

Art. 5. — Conformément aux cahiers des charges, les marchandises doivent être expédiées, sur le chemin de fer d'Orléans et ses prolongements, dans les vingt-quatre heures, et sur toutes les autres lignes, dans les quarante-huit heures qui suivent leur enregistrement.

Toutefois, l'expéditeur conserve la faculté, conformément aux cahiers des charges, de consentir à un plus long délai, moyennant une réduction sur les prix, d'après un tarif approuvé par l'Administration supérieure.

Art. 6. — La durée du trajet, pour les marchandises expédiées à petite vitesse, est calculée à raison de vingt-quatre heures par fraction indivisible de 125 kilomètres.

Ne sont pas comptés les excédants de distance jusques et y compris 25 kilomètres. Ainsi 150 kilomètres comptent comme 125; 275 comme 250, etc.

Art. 7. — Ces délais seront augmentés de vingt-quatre heures pour les opérations de la gare d'arrivée.

Art. 8. — Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, les gares

d'oiseaux de proie voltiger au-dessus de cette espèce de charnier humain, et s'abattre finalement sur les cadavres que la putréfaction commençait à entamer.

— Entendez-vous, Simonnet? fit Polyte en se retournant pour mieux voir.

— Parbleu!... répondit le sergent; ils vont faire un fameux frichti!...

— Ce spectacle n'est guère fait pour inspirer le goût du métier, et, pour mon compte, j'aimerais mieux dix campagnes d'Afrique qu'une nuit comme celle-ci.

— Bah! le plus fort est fait, et vienne le clairon, nous ne demanderons qu'à recommencer.

Comme ils en étaient là, le clairon tant désiré retentit sur les lignes françaises, et tout aussitôt des troupes s'alignèrent en dehors de nos lignes d'attaque. C'était le moment attendu par les deux sergents. Les Russes opérèrent aussitôt la levée des cadavres et les déposèrent, ainsi que les blessés, au milieu du terrain neutre qui s'étendait entre les lignes ennemies et les leurs. Puis, les soldats allèrent les y chercher un instant après, et, chacun ayant reconnu ceux qui lui appartenaient, on se sépara en se promettant de mieux faire à la première occasion.

C'est ainsi que Polyte et Simonnet échappèrent au danger d'être faits prisonniers; mais ils étaient l'un et l'autre dans un si triste état, qu'on dut les transporter immédiatement à l'ambulance. (La suite au prochain.)

de marchandises sont ouvertes, pour la réception et la livraison, à six heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à six heures du soir.

Du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, elles sont ouvertes à sept heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à cinq heures du soir.

Toutefois, ces heures d'ouverture et de fermeture pourront être modifiées temporairement par des décisions ministérielles.

Dispositions générales.

Art. 9. — Conformément au paragraphe 3 de l'art. 50 de l'ordonnance du 15 novembre 1846, « un récépissé doit être délivré à l'expéditeur, s'il » le demande, sans préjudice, s'il y a lieu, de la » lettre de voiture. Le récépissé énoncera la nature » et le poids des colis, le prix total du transport, » et le délai dans lequel ce transport devra être » effectué. »

Cette disposition sera constamment affichée, sous le titre d'Extrait de l'ordonnance du 15 novembre 1846, dans l'intérieur et aux abords des gares de voyageurs et de marchandises, et notamment près des bureaux d'enregistrement des marchandises tant à grande qu'à petite vitesse.

Art. 10. — Des exemplaires du présent arrêté seront affichés d'une manière permanente, et à la diligence des compagnies, dans l'intérieur et aux abords des gares de voyageurs et de marchandises.

Art. 11. — Le présent arrêté sera notifié aux compagnies de chemins de fer.

Les préfets, les fonctionnaires et agents du contrôle sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Paris, le 1^{er} septembre 1856.

Signé : E. ROUHER.

FAITS DIVERS.

On écrit de Malte, le 22 octobre : Les navires de Sa Majesté, *Duc de Wellington*, *Conqueror*, *Wanderer*, *Vigilant*, *Swallon*, *Coquette*, *Wallace*, sont arrivés. *Desperate*, *Vigilant*, *Harpy* et *Supply* sont partis pour le Bosphore. Le steamer prussien *Dantzic* (S. A. B. le prince Williams) est parti pour Gibraltar.

Le yacht *Fancy*, avec la famille du marquis de Drogheda, est de retour d'une charmante excursion dans la mer Noire et le Levant. Les autorités russes lui ont envoyé un pilote pour le faire entrer dans la rade de Sébastopol. Elles ont été très-courtoises. On a permis aux voyageurs de visiter tout ce qu'il y avait d'intéressant. On travaille très-peu à la réparation de la ville. Un ou deux des plus petits bâtiments qui avaient été coulés bas par les Russes ont été retirés, mais ils ne pourront pas tenir la mer. — Havas.

— Une personne récemment arrivée de Sébastopol communique au journal le *Danube* les détails suivants sur l'état actuel de cette ville :

« Sébastopol présente toujours l'image de la destruction; à peine s'il y a quelques maisons habitables, et ce sont celles que les Français avaient arrangées pour eux-mêmes après la prise de la ville. Il n'est pas question d'une population, les forts du Nord seulement sont habités par une garnison composée des restes des équipages de la marine.

» Les rues sont littéralement couvertes de bombes et de boulets, les environs pavés d'obus. Dans le faubourg de la Marine, un détachement militaire est occupé depuis des semaines à chercher les bombes qui n'ont pas éclaté. Les environs, Kamiesch et Balaklava, sont riches en vieux matériel de guerre que les alliés n'ont pas pris la peine d'emporter, tentes, baraques, voitures, etc.; les baraques de Balaklava sont encore debout et gardées par des soldats russes.

» C'est là le seul endroit où l'on voit encore des vitres entières, car il n'en existe pas une seule à Sébastopol, et à Kertch même les vitres sont des objets de luxe.

» La navigation est à peu près nulle. »

— Des lettres de Californie nous apprenent que dans la matinée du 12 septembre, un violent incendie a ravagé la plaine de San-Antonio, située en face de San-Francisco, de l'autre côté de la baie. Un feu avait été allumé sur une colline; quelques flammèches ont été portées dans la plaine par le vent qui soufflait avec force, et elles y ont déterminé une rapide conflagration qui a détruit les propriétés de plusieurs Français. Le dommage ne s'est pas borné à des pertes matérielles. Un de nos compatriotes, M. Maire, cousin de M. Regnier, a péri d'une mort affreuse. Atteint et bientôt entouré par le feu, il a été brûlé vif dans les champs. Beaucoup de Français sont établis dans cette localité et nous craignons d'avoir à ajouter encore à cette liste de sinistres. — Havas.

Etude de M^e ARMAND SIMON, huis-
sier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 2 novembre 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la principale place de la commune de Saint-Just-sur-Dive, il sera, par le ministère dudit M^e SIMON, procédé à la vente aux enchères et au comptant de différents objets mobiliers, consistant en : meubles meublants, linge, pendule, fourrages, charrette, blé, pois, pommes de terre, vieilles barriques, harnais de cheval et un grand nombre d'autres objets, notamment d'ustensiles de tonnelier.

On paiera comptant. (635)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

An Gros-Caillou, près Saumur, 28 ares de jardin avec logement. S'adresser audit notaire (636)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,
Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

LA

TERRE DU RUISSEAU,

Située près la ville de La Flèche (Sarthe),

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire au Lude,

Le 14 novembre 1856, à midi.

Cette belle propriété se compose d'une maison de maître et réserves, de 14 corps de fermes ou closeries, d'une féculerie, d'un moulin à blanc et d'une scierie mécanique. Son étendue est de 374 hectares 28 ares 36 centiares, dont 30 hectares en prairies et 46 hectares 71 ares en beaux bois futaie et taillis de tous âges; elle est traversée par la rivière des Cartes; elle offre tous les agréments de la pêche et de la chasse; on y trouve gros et menus gibiers. Les grandes routes qui l'entourent en rendent son exploitation facile.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. LELONG, ancien député, propriétaire à Château-du-Loir, fondé de tous pouvoirs, ou à M^e BAUDRY, notaire au Lude. (631)

A LOUER

Présentement,

Une COUR, une ÉCURIE avec GRENIER et une REMISE,
Le tout situé rue des Boires.
S'adresser à M. GARRET, charcutier, rue de la Mairie. (586)

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.
S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Le médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 32 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS: M. Ménière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR: M. Brière, phar., M. Gauthier, phar.; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON: 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

En vente chez MM. GAULTIER et JAVAUD, libraires.

LES RESTES

DE SAINT AUGUSTIN

RAPPORTÉS A HIPPONE,

Pièce qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie française dans sa séance publique annuelle du 28 août 1856,

Prix: 1 fr. PAR JULIEN DALLIÈRE. Prix: 1 fr.

En vente au bureau de l'Echo Saumurois:

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RIVIERE,

Par BOVRNEAV.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX: 1 FR. 25 c.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix. S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

A LOUER

Présentement,

UNE PETITE MAISON, Sise à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, composée d'un atelier pouvant être converti en cour, caves, cuisine, chambres à coucher, grenier, etc. S'adresser à M. GIRARD, rue du Paradis, à Saumur. (532)

A VENDRE de très-beaux PLANTS DE CHATAIGNIER, à cinquante centimes la pièce. S'adresser à M. CADIEU, rue d'Orléans, à Saumur. (580)

ECOLE MATERNELLE

A CÉDER DE SUITE

S'adresser au bureau du journal.

Le s^r BAIGE, paveur, fait savoir que toutes les personnes qui auront du pavage à faire dans toutes les dimensions, pourront s'adresser à lui, rue Saint-Nicolas, n° 70 bis.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT: 3 FR. (292)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambray, dans sa Pomme anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (59)

ABONNEMENTS PAS DE PRIME, MAIS DEUX NUMÉROS PAR MOIS AU LIEU D'UN BUREAU A PARIS Rue Ste-Anne, 64.

Un an, 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS . . . 18f. 10f.
Corse, Algérie
Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

(Journal des Dames et des Salons. — 4^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)

Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnés, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8°, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes colorées, dessinées par M^{me} Héloïse Leloir; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'Enfants; — Plusieurs Planches coloriées de Tapisserie, Filet et Crochet; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapisserie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE, elle commencera

MAURICE ROBERT

GRANDE NOUVELLE en 4 vol. in-8°, par

M^{me} LA Ctesse DASH.

Pu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,